RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DEL 2026/10**
DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
CANTON DE MONTS
COMMUNE DE PONT-DE-RUAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 05 OCTOBRE 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15 Présents 11 – Absents : 04
Procurations : 02
Votants : 13- Pour :13 - Contre : 00 - Abstention : 00
Date de la convocation le 29/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MEAUX, Maire.

Présents : M. MEAUX Frédéric, M. CARCAILLON Michel, Mme PAQUE Gaelle, M. LEROUVREUR Thierry, Mme CHABOCHE Béatrice, M. KIEFFER Hervé, M. GUILLERMO Franck, Mme ANDRÉ Aurélie, Mme CARREIRA Carine, M. POUSIN Thibaud, Mme BARCQ Déborah.
Absents excusés : M. GARDAIS Eric, M. DOS ANJOS Filipe.
Absentes excusées ayant donné mandat : Mme JAUNÂTRE Christèle a donné pouvoir à Madame Gaelle PAQUE, Mme THAUVY Audrey a donné pouvoir à Mme BARCQ Déborah.
Mme BARCQ Déborah a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric MEAUX demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

DEL 2026/10-66 : BUDGET 2026 – DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 03

Monsieur le Maire présente la proposition d'inscrire des décisions modificatives au Budget 2026, voté le 27 avril 2026, en procédant aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune,

Article	Désignation	F/I	S	Op.	Proposé	Voté
65731	Subv. Fctt organismes publics	F	**D**		500,00 €	**500,00 €**
65748	Subv. Fctt personnes droit privé	F	**D**		-500,00 €	**- 500,00 €**
1641	Emprunts	I	**D**		105,00 €	**105,00 €**
2152	Installation voirie - signalétique	I	**D**	27	511,20 €	**511,20 €**
21538	Autres réseaux – Éclairage venelle	I	**D**		5 000,00 €	**5 000,00 €**
2157	Matériel – véhicule électrique	I	**D**		- 906,73 €	**- 906,73 €**
2158	Outillage – débroussailleuse - tondeuse	I	**D**		1 328.00 €	**1 328,00 €**
10226	Taxe d'aménagement	I	**R**		7 500,00 €	**7 500,00 €**
13251	Fonds concours CCTVI	I	**R**		- 10 735,00 €	**- 10 735,00 €**
1345	Subv. Amendes Police	I	**R**		9 272,47 €	**9 272,47 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et des représentés les décisions modificatives susvisées.

DEL 2026/10-67 : FONDS DE CONCOURS 2026 – VÉHICULE ÉLECTRIQUE – CLIMATISATION SALLE MOTRICITÉ – JEUX COUR ÉCOLE

Dans le cadre du déploiement de sa politique territoriale, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) soutient ses communes membres par la mise en œuvre de dispositifs d'attribution de fonds de concours.

Le présent dispositif permet d'apporter une aide financière à toutes les communes pour la réalisation de projets communaux structurants ou d'équipements.

Ce fonds de concours s'inscrit dans le cadre de l'accord de partage financier du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

Lors de sa séance du 10 septembre 2026, le Conseil Communautaire a alloué à la commune de Pont-de-Ruan une enveloppe de 15 454.00 €.

Les dépenses éligibles sont celles engagées à compter du 1er janvier 2026. Le fonds de concours finance uniquement les opérations d'investissement et ne doit pas dépasser la part du financement assurée par la commune, hors subventions.

Ainsi, pour 2026, Monsieur MEAUX propose de repartir l'enveloppe attribuée sur les projets locaux selon les critères suivants :

- Contribuer à développer un environnement éco-responsable : achat d'un véhicule électrique pour le service technique, pour un montant de 7 915,83 € H.T.
- Favoriser la cohésion sociale : installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école du Tilleul pour un montant de 14 030,02 € H.T.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine : installation d'une climatisation dans la salle de motricité de l'Ecole du Tilleul, pour un montant de 3 765,00 € H.T.

Le plan de financement de ces opérations est établi comme suit :

Désignation	Montant H.T	Ressources	Montant
Véhicule électrique	7 915,83 €	Fonds concours 2026	12 455,42 €
Aire de jeux Ecole Tilleul	14 030,02 €	EDF prime rafraichissement	400.00 €
Climatisation salle motricité Ecole Tilleul	3 765,00 €	Autofinancement	12 855,43 €
Total HT	**25 710,85 €**	**Total**	**25 710,85 €**

Considérant que ces opérations sont éligibles au fonds de concours général de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents et des représentés,

- approuve le plan de financement des travaux des trois investissements mentionnés ci-dessus,

- valide l'octroi du fonds de concours par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, d'un montant de **12 455.42 €** pour l'année 2026,

- s'engage à appliquer le règlement du fonds de concours général 2026,

- confère toutes délégations à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs au présent dossier.

Monsieur le Maire précise que le solde de la subvention, soit 2 998,58 € sera reporté en 2027.

DEL 2026/10-68 – AVIS DE CLASSEMENT DES MASSIFS FORESTIERS D'INRE-ET-LOIRE A RISQUE D'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que les dernières semaines ont confirmé l'augmentation du risque d'incendies de forêt à l'échelle nationale, un phénomène qui concerne également notre département.

En effet, le réchauffement climatique, la sécheresse et les épisodes de canicule multiplient les journées classées en risque « sévère – très sévère » d'incendie.

Depuis quatre ans, la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire mène, en collaboration avec le SDIS 37 et un bureau d'études spécialisé en Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI), une étude visant à :

- qualifier le risque ;
- renforcer la prévention et la défendabilité des massifs forestiers du département.

Ces travaux ont permis d'identifier 30 massifs forestiers, dont 7 classés en priorité 1 (P1) en raison de leur exposition au risque incendie.

Au regard de cette analyse, il est nécessaire de réviser l'arrêté préfectoral de 2013 relatif au classement des communes particulièrement exposées aux feux de forêt.

Cette actualisation constitue un préalable à deux actions :

- la mise en œuvre, sur les dix prochaines années, d'investissements et de mesures de prévention, notamment par la constitution d'associations syndicales autorisées de propriétaires ;
- l'application d'obligations légales de débroussaillement pour les infrastructures linéaires et les zones à enjeux situées sur les massifs les plus exposés (P1).

Pour les massifs classés en priorité 2 (P2) ou 3 (P3), ces obligations ne concerneront que les infrastructures linéaires.

Afin de finaliser ce classement et de permettre à Monsieur le Préfet de prendre un nouvel arrêté, l'État doit recueillir l'avis des conseils municipaux des communes concernées ainsi que celui du Conseil Départemental.

Une note de la Direction Départementale des Territoires, détaillant ces dispositions, a été transmise à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, en même temps que le dossier de la séance du jour.

Cette consultation porte sur la validation ou non des trente massifs proposés au classement, conformément à la carte et à la liste des communes concernées (voir note susvisée), ainsi que sur leur répartition en trois niveaux de risque (P1, P2, P3), issue de l'étude technique de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE au classement des massifs forestiers tel que présenté dans la note établie par la Direction Départementale des Territoires, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

2026/10-69 QUESTIONS DIVERSES

- **CAPSULE TEMPORELLE**

La commune participe à l'opération « **Nous sommes des passeurs de mémoire en Indre-et-Loire** », conduite en partenariat par l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG 37) et l'Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre d'Indre-et-Loire (UDACVG 37).

Cette démarche invite les élèves de CM2 à mener un travail de découverte et de réflexion autour du monument aux morts, considéré comme un lieu vivant de mémoire et de transmission. À travers un message, un dessin ou tout autre témoignage, les élèves sont amenés à exprimer leur perception de la mémoire, de la paix et de l'avenir.

Cette action vise à renforcer les liens intergénérationnels, à valoriser l'histoire locale et à sensibiliser les jeunes générations au devoir de mémoire ainsi qu'à la vie commémorative de la commune. Les productions réalisées seront placées dans une capsule temporelle qui sera remise à Monsieur le Maire lors de la cérémonie du 11 novembre.

Dans le cadre de cette opération, Monsieur le Préfet remettra, le 6 novembre prochain, une capsule temporelle à chacune des collectivités participantes. Monsieur Hervé KIEFFER est chargé de la récupérer auprès des services de la Préfecture.

- **PAGE FACEBOOK**

M. Thibaud POUSIN travaille actuellement sur la création d'une page Facebook pour le compte de la commune.

- **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CMJ**

Mesdames Gaëlle PAQUE, Déborah BARCQ, Carine CARREIRA et Monsieur Thibaud POUSIN poursuivent actuellement la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

La campagne de communication est en cours. À ce titre, Monsieur POUSIN a procédé à la distribution de flyers à l'école ainsi qu'aux arrêts de bus, et un affichage a également été mis en place sur le territoire communal.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 octobre prochain. À l'issue de cette période, la liste des candidats sera affichée et l'élection des membres du CMJ se déroulera le 14 novembre, à la Maison des Associations, où sera installé le bureau de vote.

Par ailleurs, Mesdames PAQUE, BARCQ et CARREIRA organisent actuellement une marche solidaire prévue le 10 octobre 2026 dans le cadre des animations d'Octobre Rose. Les bénéfices de cette manifestation seront intégralement reversés à la Ligue contre le cancer.

AFFAIRES DIVERSES - TOUR DE TABLE

La parole est donnée aux élus :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail d'un agent reconnu travailleur handicapé (RQTH), Monsieur Frédéric MEAUX propose l'acquisition d'une autolaveuse destinée à l'entretien de la salle des fêtes. Ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Monsieur MEAUX informe l'assemblée que la cérémonie des vœux se tiendra le 8 janvier 2027.

L'inauguration du Pumptrack est prévue au printemps prochain, lorsque la végétation implantée aux abords de l'équipement aura suffisamment poussé.

Monsieur Franck GUILLERMO rappelle que 2 matinées, prévues les 17 et 24 octobre 2026, seront consacrées à une formation « aux gestes qui sauvent » à destination des habitants. Des places étant encore disponibles, il propose de diffuser une nouvelle annonce sur Panneau Pocket.

Monsieur Thierry LEROUVREUR indique que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la commune doit être actualisé. Il propose la création d'une commission chargée d'élaborer cette nouvelle version.

Madame PAQUE, Madame BARCQ, Monsieur GUILLERMO et Monsieur KIEFFER se déclarent volontaires pour rejoindre ce groupe de travail.

Monsieur LEROUVREUR finalise actuellement la rédaction d'un bail commercial pour les locaux loués au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI).

Par ailleurs, il annonce l'organisation d'une formation dédiée à l'utilisation des outils Microsoft 365 pour le personnel administratif. Cette initiative, qui s'inscrit dans une démarche de modernisation des pratiques, vise à optimiser les processus internes et à faciliter le travail collaboratif. Les élus pourront également en bénéficier ultérieurement afin de maîtriser ces outils.

Fleurissement : Madame Béatrice NIVEAU exprime sa satisfaction quant l'obtention de la 1ère fleur, une distinction importante qui valorise le travail des agents techniques et des élus.

Avec l'aide des membres de l'Association du Patrimoine, elle envisage un grand nettoyage du petit Moulin.

Monsieur KIEFFER rend compte de sa participation à la commission économique de la CCTVI. Il indique également qu'il assistera prochainement à une réunion du SIEIL.

Il rappelle que la rencontre avec les entreprises du territoire, organisée sous la forme d'un petit-déjeuner, se déroulera le 27 novembre prochain.

Monsieur GUILLERMO fait état de sa participation à une réunion organisée par le ministère des Armées et des Anciens Combattants relative aux missions du correspondant défense.

Monsieur POUSIN rappelle le projet de création d'un parcours santé. Il précise que la CCTVI est susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 50% dans la limite d'une dépense subventionnable de 15 000 € H.T, dans le cadre du fonds de concours consacré aux équipements sportifs.

Monsieur MEAUX présente un compte-rendu de la réunion tenue le 1e octobre avec les dirigeants de l'ASVL.

Il ressort de ces échanges que les bâtiments, et plus particulièrement les vestiaires, présentent un état de dégradation avancé nécessitant la réalisation de travaux importants.

Il signale également qu'un diagnostic des équipements sportifs deviendra prochainement obligatoire.

Monsieur le Maire présente la société coopérative « Graines et Canopées » spécialisée dans la collecte de graines d'arbres et arbustes. Une convention récemment signée avec la commune autorise cette structure à collecter des graines sur le territoire communal, notamment le long des chemins de randonnée.

Une collaboration avec cette société pourrait être envisagée pour l'achat de jeunes plants dans le cadre de l'opération « une naissance, un arbre ».

Monsieur CARCAILLON rend compte de sa participation à la dernière réunion du Syndicat d'Aménagement de l'Indre (SAVI), au cours de laquelle a été évoqué la diminution des subventions attribuées par le Région.

Il informe également le conseil des échanges intervenus lors de la réunion du SMICTOM du Chinonais où il a été annoncé que le tri des déchets ménagers devra être renforcé. Cette évolution devrait conduire à une réduction de la fréquence des collectes tandis que les coûts de collecte et de traitement des déchets augmenteront.

Il évoque également l'agrandissement de l'usine d'incinération du Chinonais. Cette nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pourra transformer 40 000 tonnes de déchets en énergie.

Les travaux de réparation du tracteur communal devraient s'achever à la mi-octobre.

Madame Aurélie ANDRÉ informe l'assemblée que la rédaction du prochain bulletin municipal est en cours.

Madame PAQUE présente l'association PISE, qui accompagne les jeunes de moins de 30 ans dans leur recherche d'emploi.

Elle indique avoir rencontré le nouvel animateur du Club Ados de Pont-de-Ruan. À ce jour, aucun jeune n'est inscrit, mais celui-ci envisage de relancer les démarches afin de constituer un groupe.

Monsieur KIEFFER souligne que l'algéco installé dans la cour de l'ancien restaurant scolaire n'est pas adapté aux besoins.

Madame PAQUE évoque par ailleurs la possibilité, pour les parents, d'effectuer les inscriptions au restaurant scolaire par l'intermédiaire du portail Famille de la CCTVI.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 45 et fixe le prochain conseil au lundi 09 novembre à 19h00.

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	signature
Maire	M.	Frédéric MEAUX	
Secrétaire de séance	Mme	BARCQ Déborah	